

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Séance du 22/05/2023  
DELIBERATION  
n°CA 2023-52

*relative à l'élection du président du conseil d'administration de  
l'école d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse-TSE*

**Vu** le code de l'éducation, notamment son article L.712-2,

**Vu** le décret n°2022-1535 du 8 décembre 2022 relatif à l'Ecole d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse-TSE,

**Vu** le règlement intérieur de l'Ecole d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse-TSE, et plus particulièrement son article 5,

**Vu** la candidature de Madame Marlène DOLVECK,

**Vu** le procès-verbal de dépouillement du premier tour de scrutin, en date du 22 mai 2023, faisant état des résultats suivants :

-Mme Marlène DOLVECK :	16 Voix favorables
	0 Voix défavorable
	1 abstention

**Considérant** qu'en application de l'article 5 du règlement intérieur susvisé, il appartient aux membres du conseil d'administration dans sa configuration complète d'élire à sa première réunion son président parmi les personnalités extérieures qualifiées extérieures à l'école, à la majorité absolue au premier tour, et dans le cas où aucune majorité n'est apparue, au second tour à la majorité relative des suffrages exprimés.

**Considérant** qu'à l'issue de la présentation du candidat,

**Les membres du conseil d'administration, après en avoir délibéré, décident :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Mme Marlène DOLVECK est élue présidente du conseil d'administration de l'école d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse-TSE.

**Article 2 :**

La présente délibération sera transmise à la Rectrice d'Occitanie, Chancelière des Universités. Elle fera l'objet d'une publication sur le site internet du GE-TSE.

**Le doyen d'âge dans le grade le plus élevé des  
membres élus des enseignants-chercheurs, du  
conseil d'administration,**

Présidente de séance,

Ingela ALGER

